

Proposition du Conseil administratif du 14 novembre 2024 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire brut de 1 865 800 francs, dont à déduire 1 284 000 francs représentant une recette sous forme de subvention fédérale, soit un montant net de 581 800 francs s'ajoutant au crédit de 3 086 300 francs voté le 19 janvier 2016 (PR-1143), destiné aux travaux d'assainissement des falaises de Saint-Jean.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Cette demande de crédit complémentaire correspond au financement des travaux supplémentaires nécessaires à la finalisation du chantier des falaises en cours d'exécution et qui sont réalisés dans le cadre de la demande de crédit de travaux (proposition PR-1143). Le crédit de travaux initial de la proposition PR-1143 votée le 19 janvier 2016 s'élevait à 3 086 300 francs.

Contexte et historique de l'opération

A la suite de plusieurs événements d'instabilité et d'usure recensés le long des sentiers des falaises de Saint-Jean, du Ravin et de Sous-Terre, situés à proximité du Rhône, la Ville de Genève a procédé à une série d'interventions, dont la dernière en 2008 avec la pose de filets, de barrières, défrichage, etc.

Afin de compléter les ouvrages de protection en place, et de remplacer la galerie en béton hors d'usage située à l'extrémité du sentier des Falaises de Saint-Jean, des études de génie civil et de géotechnique complémentaires avaient permis de constituer un projet pour déposer une demande de crédit de travaux auprès du Conseil communal en 2015, crédit voté en 2016 (proposition PR-1143).

En mai 2023, les travaux correspondants ont été engagés. A la suite d'aléas et d'imprévus intervenus en cours de travaux, des adaptations et des prestations supplémentaires sont devenues nécessaires pour réaliser le projet initialement prévu. Ces travaux ne pouvant être évalués en phase de projet, ils n'étaient pas compris dans la demande de crédit. De plus, les conditions de réalisation ont dû être modifiées pour réaliser les travaux en toute sécurité.

Ces dépenses supplémentaires générées par les imprévus et permettant de finaliser les travaux sont estimées à 1 865 800 francs, auxquelles il est nécessaire de déduire la subvention fédérale destinée aux travaux de protection contre les dangers naturels estimée par ailleurs à 1 284 000 francs. Cette subvention a été

obtenue après le vote de la proposition PR-1143 et s'est adaptée selon les travaux complémentaires, objet de cette demande de crédit.

Par conséquent le montant net des travaux supplémentaires est évalué à 581 800 francs.

Exposé des motifs

Les prestations supplémentaires faisant l'objet de cette demande de crédit complémentaire comprennent en synthèse:

- l'évolution des frais d'installation du chantier due au prolongement de la durée des travaux, les adaptations des conditions d'accès aux zones de travaux notamment du fait des mesures de préservation du milieu végétal en place ainsi que des mesures pour assurer la sécurité des ouvriers et enfin des frais de réouvertures au public en période estivale;
- la prise en compte d'aléas de travaux, incluant notamment le traitement de caverne (consolidation, obstruction, etc.), l'adaptation des ouvrages aux aléas et imprévus géotechniques rencontrés, le tubage des barrières de protection, l'enlèvement de piliers dans le Rhône, le traitement d'éboulements survenus durant les travaux, la remise en état de la place de jeux et le remplacement de poteaux en bois;
- l'ajustement des honoraires de mandataire liés au suivi de ces nouveaux travaux;
- l'ajustement des frais financiers, englobant les prestations du personnel, les intérêts intercalaires et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) portée à 8,1%.

Sur la base de ces précisions, un dépassement du crédit initial de 1 865 800 francs est à prévoir. Lors de la rédaction de la demande de crédit initiale, les subventions fédérales dont peut bénéficier la Ville de Genève par l'intermédiaire du Canton de Genève n'avaient pas été intégrées car n'étant pas connues. Une convention avec l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) est en cours de signature pour formaliser le montant des recettes qui sera octroyé à ces travaux.

A ce stade, sur la base des dépenses prévisionnelles et de l'évaluation du montant total des travaux, le montant des recettes estimé par les services cantonaux s'élève à 1 284 000 francs. Cette recette ramène ainsi le dépassement net du crédit initial à 581 800 francs. Il est à noter que, compte tenu de l'avancement actuel des travaux, il peut être considéré que les risques de nouveaux aléas sont limités et que le montant final des dépenses sera maîtrisé, les démarches pour réaliser les différents avenants aux contrats de travaux et de leur suivi pouvant ainsi être effectuées.

Obligations légales et de sécurité

Selon l'article 58 du Code des obligations (CO), il est stipulé que:

«¹Le propriétaire d'un bâtiment ou de tout autre ouvrage répond du dommage causé par des vices de construction ou par le défaut d'entretien. ²Est réservé son recours contre les personnes responsables envers lui de ce chef.»

Dès lors, la sécurisation des sentiers et le remplacement de la galerie en béton sont donc rendus nécessaires pour raisons de sécurité sans quoi une fermeture des sentiers sera obligatoire.

Programme et descriptif des travaux

Les travaux en cours et restant à réaliser sont résumés comme suit:

- défrichage nécessaire à la mise en place des ouvrages de protection et à leurs accès;
- stabilisation des versants (éboulements);
- pose de filets de protection;
- pose de nouvelles barrières de protection;
- reprise des murs de soutènement;
- adaptation du sentier (élargissement et traitement des affaissements);
- démolition et remplacement de la galerie en béton par une passerelle éloignée de la falaise.

Transition écologique et cohésion sociale

Impact environnemental

Le sentier des Falaises de Saint-Jean s'étend sur environ 900 m le long du Rhône entre le pont de Sous-Terre et la station de pompage des eaux usées. Ce dernier représente un espace de détente privilégié et est également recensé au cadastre forestier, présentant une différence d'altitude d'environ 35 m entre le sommet des falaises et la rive du fleuve. Il témoigne de la diversité de ce paysage fortement boisé.

Dans le cadre de l'aménagement des rives du Rhône à cet endroit, la Ville de Genève a mené plusieurs interventions pour assurer la sécurité et l'accessibilité de cet espace naturel. Le sentier est bordé de points d'accès discrets à l'eau et d'une continuité piétonne le long des berges du Rhône recensé à l'échelle cantonale.

Ce lieu contribue également à la préservation de la biodiversité urbaine, servant d'habitat à diverses espèces de faune et de flore. Il constitue un véritable poumon vert au sein de la ville, permettant aux habitantes et aux habitants de se reconnecter à la nature tout en évitant les déplacements motorisés et en valorisant un mode de vie respectueux de l'environnement.

Cohésion sociale

Le sentier des Falaises de Saint-Jean joue un rôle essentiel dans la cohésion sociale. Il attire des usagères et usagers de tous âges, venus des quartiers voisins ou de plus loin, pour y pratiquer des activités diverses allant de la simple promenade, avec ou sans chien, à la course à pied ou à la baignade en période estivale. Sans être un lieu de rassemblement traditionnel comme l'est la plaine de Plainpalais, ce site naturel préservé au cœur de la ville favorise le lien social en suscitant les rencontres informelles de publics variés.

Estimation des coûts

<i>A. Estimation des coûts</i>	Fr.
Etudes	560 000
Installations de chantier	518 000
Démolition et remplacement galerie en béton	692 000
Travaux de sécurité Falaises	1 462 000
Travaux de défrichage	207 000
Nouveaux objets liés aux travaux de génie civil	890 000
Héliographie - communication	25 000
I. Coût total de la construction (HT)	4 354 000
 <i>B. Calcul des frais financiers</i>	
I. Coût total construction (HT)	4 354 000
+ TVA (8,1% × 4 354 000 francs)	352 700
II. Coût total de l'investissement (TTC)	4 706 700
+ Prestations du personnel en faveur des investissements (4% × 4 706 700 francs) = 188 268 francs arrondis à	188 300
III. Sous-total	4 895 000
+ Intérêts intercalaires (1,75% × 4 895 000 francs × 16 mois) / (2 × 12) = 57 108 francs arrondis à	57 100

IV. Coût total de l'opération (TTC)	4 952 100
A déduire crédit voté le 19 janvier 2016 «proposition PR-1143»	3 086 300
Soit un montant total brut de la délibération	1 865 800
A déduire subvention de la Confédération	1 284 000
V. Total net du crédit complémentaire demandé	581 800

Délai de réalisation

Les travaux étant en cours de réalisation, l'ouverture du chantier a eu lieu le 11 avril 2023 pour une fin des travaux programmée pour décembre 2024. L'ensemble des travaux aura duré environ 16 mois et la durée totale de l'opération est estimée à 22 mois. La date prévisionnelle de mise en exploitation est fixée pour janvier 2025.

Référence au 19^e plan financier d'investissement (PFI) 2024-2035

Cette demande de crédit complémentaire n'est pas inscrite au 19^e PFI s'agissant de travaux supplémentaires non prévisibles.

Budget de fonctionnement

L'entretien de ces ouvrages sera assuré dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et ne nécessite pas de charges d'exploitation supplémentaires.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette du crédit complémentaire net, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et les amortissements au moyen de 20 annuités, s'élèvera à 34 700 francs.

Validité des coûts

L'estimation du coût des travaux est basée sur les prix unitaires de retour des offres complémentaires négociés avec les entreprises adjudicataires des travaux de génie civil et de défrichement et validés par la direction des travaux. Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

Autorisation de construire

L'autorisation de construire a été délivrée le 14 septembre 2022 et le chantier a débuté le 11 avril 2023.

Information publique

Depuis le début de l'opération, la Ville de Genève veille à maintenir une communication continue et précise à la population. Des avis sont régulièrement adressés aux riveraines et aux riverains, accompagnés de communiqués de presse pour informer l'ensemble des citoyennes et des citoyens des périodes de fermetures et d'ouvertures du chemin, ainsi que des avancées du projet et des éventuelles perturbations. De plus, des publications sur les réseaux sociaux sont utilisées pour atteindre un public plus large, garantissant ainsi une transparence maximale.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit est le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM). Le projet a été établi par l'AGCM qui en assurera la maîtrise d'ouvrage.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses d'investissement [A/B] – Impact sur le budget de fonctionnement [C]

Objet: travaux complémentaires d'assainissement des falaises de Saint-Jean

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Honoraires	205 238	11%
Gros œuvre	1 418 008	76%
Frais financiers	223 896	12%
Autres (Hélio. – comm.)	18 658	1%
Coût total du projet TTC	1 865 800	100%

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit complémentaire par le CM: 2024			
2025	1 865 800	1 284 000	581 800
Totaux	1 865 800	1 284 000	581 800

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: AGCM

CHARGES

		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation		
31- Charges d'entretien des bâtiments		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	34 700	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites	0	

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	0
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-34 700

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire brut de 1 865 800 francs, dont à déduire 1 284 000 francs de recette de la Confédération liée à la protection contre les dangers naturels, soit un montant net de 581 800 francs, destiné aux travaux d'assainissement des falaises de Saint-Jean.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 865 800 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie avec le crédit ouvert par la proposition PR-1143 du 8 septembre 2015.